



eBiHS

Ecole Bilingue Internationale
de Haute-Savoie **Le Collège**

TARIFS ET CONDITIONS

2019 - 2020

	Mensuel (10 mensualités) Août à juin	Trimestriel Août., Nov., Fév, Mai	Annuel Août
Par enfant	600 €	1500 €	6000 €
FSL/FLE* si nécessaire	120 €	300 €	1100 €
Frais administratifs **	200 €	200 €	0 €

Notes :

*ESL/FLE : 4 séances par semaine

**Frais administratifs : uniquement pour le règlement par chèque mensuel ou trimestriel.

Frais annuels : 300 €

Frais de première inscription : 500 € - Payable seulement lors de la première année dans l'établissement. Ne s'applique pas aux élèves déjà inscrits à l'École Bilingue.

- Vous pouvez payer par chèque ou par prélèvement automatique.
- Les prélèvements automatiques auront lieu le 1^{er} de chaque mois à compter d'août pour les règlements mensuels ; le 1^{er} août, 1^{er} novembre, 1^{er} février et 1^{er} mai pour les règlements trimestriels. Les mandats de prélèvements et les RIB doivent être remis **au plus tard au 15 juin**.
- Pour les paiements par chèque, les chèques correspondant au montant total de la scolarité doivent être remis **au plus tard au 15 juin**.
- Pour tout retard, une pénalité de 100 Euros sera appliquée.
- Les scolarités seront remboursées au prorata du nombre de mois passés à l'école, à compter du mois où l'enfant est remplacé dans sa classe par un enfant en liste d'attente.



eBiHS

Ecole Bilingue Internationale
de Haute-Savoie **Le Collège**

FEES AND CONDITIONS

2019 - 2020

	Monthly (10 installments) August to June	Quarterly August, Nov., Feb., May	Annually August
Per child	600 €	1500 €	6000 €
FSL/FLE* if applicable	120 €	300 €	1200 €
Administration fees **	200 €	200 €	0 €

Notes:

*ESL/FLE : 4 sessions per week

**Administration fees only apply for monthly or quarterly payment by cheque.

Admission fees: 500 € (one time fee – not applicable the following years)

Annual fees: 300 €

- You can pay by direct debit, transfer or cheque.
- Debits will take place on the 1st of each month from August for monthly payments; August 1st, November 1st, February 1st and May 1st for the quarterly payments. Forms must be handed in **by June 15th**.
- For payment by cheque, all the cheques must be submitted **by June 15th**.
- A penalty of 100 Euros will be applied for payment beyond this date.
- Any month started is due.
- The annual tuition will be refunded according to the number of months of attendance, from the month that the child has been replaced by a child from the waiting list.

TARIFS PERISCOLAIRES
Fees for after school activities
2018-2019

Restauration scolaire – School lunch

Prix du repas / *Cost for a meal* : 6,40 €

NB : Vous avez la possibilité de donner un panier-repas à votre enfant. Une participation de 1,30 € par repas est demandée pour les frais liés au service et à la surveillance.

You may also provide a lunch box for your child. A fee of 1.30 € applies for supervision.

Devoirs accompagnés en salle d'étude – Guided studies in study hall

Horaires / *Schedule* : de 16h15 à 17h15 / 4:15 to 5 :15 pm

Tarif / *Fees* : 5 € par session / per session

Réservation via le site « Familles en ligne ».

Registration online with « Familles en ligne »

Notez que ces tarifs sont susceptibles de changer pendant l'année scolaire.

Note that these fees may be subject to change during the school year.

Activités extra-scolaires ou clubs / After School Activities or Clubs

Chaque trimestre des activités extra-scolaires peuvent être proposées de 16h15 à 17h15 ou 17h15 à 18h15. Les tarifs varient selon le type d'activités et le nombre de participants. A titre indicatif, compter environ 90 à 100 euros par trimestre.

Each term, after school activities can be offered from 4:15 to 5:15pm or 5:15 to 6:15pm. Fees vary depending on the type of activity or the number of students enrolled. As an example, they are usually around 90 to 100 € a term.